

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 9 mars 2021

\*\*\*

### Délibération 2021\_03\_12

\*\*\*



#### Objet : Affectation des résultats

Le neuf mars deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Orvault, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du deux mars deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 13 (24 voix)

Annabelle GARAND (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Daniel GUILLÉ (1 voix), Philippe ROUSSEAU (1 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Jean-Claude LEMASSON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jean-Marc JOUNIER (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean CHARRIER (1 voix).

#### Absents représentés : 7 (10 voix)

Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Daniel GUILLÉ, Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST, Jean-Yves HENRY (2 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON, Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL, Claire TRAMIER (3 voix) donne pouvoir à Freddy HERVOCHON, Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à Jacques PRIMITIF, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU.

#### Assistaient également :

Maud DANET, Caroline ROHART, Virginie RICORDEL

**Nombre de votants** : 20 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 34 voix.

**Secrétaire de séance** : Saïd EL MAMOUNI

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget du SYLOA,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 a donné lieu à un déficit de 30 334,18€ (section de fonctionnement) et à un excédent de 8 036,34€ (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

#### **Arrête les résultats suivants du compte administratif 2020 – section de fonctionnement**

- Un déficit de fonctionnement de 30 334,18€
- Un excédent reporté de 72 326,01€
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : 41 991,83€

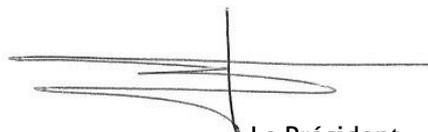
**Arrête les résultats suivants du compte administratif 2020 – section d'investissement**

- Un excédent d'investissement de 8 036,34€
- Un excédent reporté de 6 196,83€
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2020 : 14 233,17€

**Affecte le résultat comme suit :**

- **41 991,83€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021.**
- **14 233,17€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2021.**

Fait à Orvault, le 9 mars 2021



Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON